



## ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE

### 20<sup>ème</sup> Régate inter-entreprises APOC

[Régate APOC 2022] - [du 4 au 6 juin 2022]  
 [Lézardrieux – Archipel de Bréhat – baie de Paimpol]  
 [Autorité organisatrice : Loguivy Canot Club] - [Grade 5B]

#### 1. REGLES

##### 1.4 Coucher du soleil et lever du soleil :

Dates	Soleil	
	Lever	Coucher
Samedi 4 juin	6H15	21H05
Dimanche 5 juin	6H14	22H06
Lundi 6 juin	6H14	22H07

1.5 Catégorie de RSO applicables : [sans objet]

1.6 Marée : Samedi 4 juin: BM 4H36 PM 10H32 coeff : 58  
 Dimanche 5 juin: BM 5H31 PM 11H08 coeff : 51  
 Lundi 6 juin : BM 5H52 PM 11H52 coeff : 45

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Le tableau officiel d'information est situé [Bar du Yacht - Lézardrieux]  
 2.2 Avis mis en ligne [OUI]

#### 3 Modifications aux règles de courses

3.6 Modification de l'annexe G (identification des concurrents) comme suit : chaque bateau est identifié par le port d'un cagnard fourni par l'organisation de la régata à tribord. La RCV 77 s'applique au regard de l'annexe G modifiée

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mât de pavillons est situé [Bar du Yacht - Lézardrieux]  
 4.2 [75 minutes] entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Pour chaque jour de course, [1 à 4] courses sont prévues  
 5.2 Le signal d'avertissement de la première course sera fait à

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement		Classe(s)
[Samedi 4 juin]	[14 h]		[Toutes]
[Dimanche 5 juin]	[10 h]		[Toutes]
Lundi 6 juin (jour de réserve)	[10 h]		[Toutes]

5.3 Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après [16h00].

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Flotte 1 Grande course Flamme Ailes Marines
- Flotte 2 Course Flamme CCI 22
- Flotte 3 multicoques habitables Côtes d'Armor

## 8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer [affichage numérique à l'arrière du comité de course].

## 9. MARQUES

### 9. LES MARQUES :

9.1 Marques de parcours ou de dégagement : Bouées ou tourelles de balisage latéral ou cardinal, bouées cylindriques jaunes. Lorsqu'une marque de balisage à contourner présente un danger, elle est marquée d'un \*. Dans ce cas, une bouée jaune est mouillée à proximité et remplace cette marque.

9.2 Marques de changement de parcours : Bateau du comité de course arborant le pavillon C ainsi qu'un tableau précisant la prochaine marque de parcours (N° ou cap dans le cadre d'un parcours construit). Ce bateau est situé à proximité de la marque à contourner précédente. Il a le rang de marque. La bouée orange Voilerie Paimpol remplacera l'ancienne marque dans le cadre d'un parcours construit.

9.3 Marques de départ : Le départ est donné entre le mat du bateau comité arborant le pavillon Orange et le côté parcours d'une marque de départ, une bouée cylindrique rouge.

9.4 Marques d'arrivée : l'arrivée est jugée entre le mat de pavillon d'un bateau du comité portant le pavillon orange et le côté parcours d'une marque d'arrivée, une bouée cylindrique rouge. En cas de réduction de parcours à une marque de parcours, ce bateau portera en plus le pavillon S.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont [sans objet].

## 11. LE DEPART

11.1 Description de la ligne de départ :

a) Celle-ci est entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque de départ définie à l'article 9.3.

b) Dans le cas de parcours côtiers, et notamment par vent faible, le comité de course peut envoyer le pavillon L ce qui signifie : suivez-moi, la ligne de départ est déplacée (modifie Signaux de course L). Les bateaux doivent suivre le bateau comité en direction du parcours.

Lorsque le comité de course veut donner un départ, il mouille la ligne de départ ; le pavillon d'avertissement est envoyé 1 minute après l'amené du pavillon L. Le parcours est alors, hors une éventuelle bouée de dégagement, constitué des seules marques du parcours initial qui rapprochent de la ligne d'arrivée.

- Quel que soit l'emplacement de la nouvelle ligne de départ, les bateaux doivent prendre leurs dispositions pour s'y rendre. Le nouveau départ sera donné après qu'un temps suffisant se soit écoulé, permettant aux bateaux d'effectuer le trajet. Cette nouvelle ligne de départ sera matérialisée par une bouée cylindrique rouge et le mât portant le pavillon orange sur le bateau comité de course.

c) Le signal d'Avertissement. **Rappel de la procédure :**

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon <b>de classe</b> ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, U ou noir ; un signal sonore	4
Une minute	Amener du pavillon préparatoire ; un signal sonore long	1
Départ	Amener du pavillon <b>de classe</b> ; un signal sonore	0

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [6 minutes] après son signal de départ sera classé DNS.

11.4 Les bateaux identifiés OCS seront communiqués sur le canal VHF [canal 71]  
Si différent de 1 minute, délai pour informer les bateaux : [sans objet].

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Temps limite et temps cible pour parcours construit :  
A l'appréciation du comité.

15.2 Temps limite pour finir après le premier :

Ce temps est calculé par application du coefficient multiplicateur 1.5 au temps réel de course du premier bateau de la classe concernée.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury est situé [Bar du Yacht club].

16.2 Le temps limite de réclamation est de [75 minutes] après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour

16.3 La salle du jury est située [*Bar du Yacht club*].

16.7 Dans les épreuves jusqu'au niveau Ligue compris, à l'arrivée, les concurrents doivent indiquer leurs éventuelles intentions de protester au bateau Comité de Course assurant l'arrivée [identification réclamant / réclamé]. Ceci modifie la règle RCV 61

## 17. CLASSEMENT

17.1 [*1*] courses doivent être validées pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

a) Quand moins de [*3*] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [*temps sur temps*].

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés à [*21h le samedi 5 juin*].

## 18. REGLES DE SECURITE

18.1 L'émargement à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes : émargement départ par pointage au bateau comité avant la première procédure du jour, émargement retour au [*Bar du Yacht club*]. [*DP*]

18.3 Canal VHF utilisé en course : [*canal 71*]

## 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [*DP*]

La publicité fournie par l'AO doit être portée selon les conditions suivantes [*flammas de courses à mettre dans le pataras*].

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés [*pavillon APOC*].

## 27. PRIX

Des prix seront distribués [*dimanche 5 juin - 18h00 – au Bar du Yacht club*].

Arbitres désignés :

[*Pierre Le Boucher*] Président du comité de course

[*Gwen Collet*] Président du jury